

Arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 24 avril 2006 fixant la liste des départements mentionnés à l'article D. 3113-6 du code de la santé publique

12/05/2014

La Guadeloupe est ajoutée à la liste des départements et collectivités qui relèvent de la procédure de signalement concernant le chikungunya.

Voir également : Arrêté du 24 avril 2006 fixant la liste des départements mentionnés à l'article D.3113-6 du code de la santé publique